

Conseil d'administration du 15 avril 2016

Délibération n° 2016-10

relative à l'approbation du marché relatif aux formations de l'ANCOLS,
conformément à la délibération n° 2015-05

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE NATIONALE DE CONTRÔLE DU LOGEMENT SOCIAL

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R. 342-2, l 6° et R. 342-3 ;

Vu la délibération n° 2015-05 du 2 avril 2015 ;

Vu les pièces du marché, à savoir le règlement de consultation, le cahier des clauses administratives, le PV d'ouverture des plis, le rapport d'analyse des offres, le PV de la commission d'attribution ;

DÉCIDE

Article unique :

- Le conseil d'administration approuve le marché de formation n° 2016-002, par application de la délibération n° 2015-05 du 2 avril 2015.
- Le conseil d'administration autorise en conséquence le directeur général de l'ANCOLS à signer ce marché avec les 18 attributaires correspondants.

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site Internet de l'ANCOLS.

Fait à Puteaux, le 15 avril 2016

Le Président du conseil d'administration



Jean GAEREMYNCK

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant la juridiction administrative de droit commun compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication.